

*Initiatives ministérielles*

Il y a maintenant une balise lumineuse. Il y a des possibilités.

[Français]

Peut-être que M. Clinton et sa nouvelle administration offrirait une réception à Washington. Le gouvernement du Canada a certainement l'occasion de proposer des solutions, des recommandations, une nouvelle initiative pour les pays de l'hémisphère de l'Ouest.

[Traduction]

À mon avis, nous devons faire un effort beaucoup plus important et beaucoup plus sérieux. Si nous voulons que l'embargo soit pris au sérieux, il faut demander aux autres de le respecter. Nous ne pouvons pas laisser les Européens et les autres pays d'Amérique latine se dérober à leurs responsabilités en tant que membres de la communauté internationale. Nous ne pouvons continuer de permettre l'existence de deux poids, deux mesures.

À mon avis, il est presque immoral de prendre une série de mesures à l'égard d'un pays dévasté dans une région du monde et de ne pas au moins faire de même à l'égard d'un autre.

Cela revient à ce que j'essayais d'expliquer hier soir, lorsque nous avons discuté des mesures que le gouvernement a prises à l'égard de la Somalie. Si nous voulons faire partie de la force multinationale en Somalie parce que les droits de la personne n'y sont pas respectés, que la population y souffre atrocement et que le gouvernement y a été renversé, pourquoi ne pas reconnaître que cela vaut aussi pour Haïti?

Pourquoi choisir un pays plus que l'autre? Quelle est la différence? Voilà l'une des raisons pour lesquelles ces questions doivent faire l'objet d'un débat parlementaire et pour lesquelles nous invoquons la Loi sur les mesures économiques spéciales pour lancer le débat ainsi que pour demander au gouvernement: «Quelle est la différence?»

Nous voulons une explication. Nous voulons comprendre pourquoi des forces militaires multilatérales peuvent intervenir dans une région où les droits de la personne sont bafoués, d'incroyables souffrances sont infligées à la population et le gouvernement constitutionnel a été renversé, mais pas dans un autre qui vit une situation semblable.

Nous avons raison de demander quels critères président à cette décision. Ils peuvent être tout à fait raisonnables, mais on ne nous les a pas expliqués. J'ai étudié les déclarations que la secrétaire d'État a faites au cours de la réunion tenue dans les Bahamas et j'ai lu attentivement le discours prononcé par notre ambassadrice aux Nations Unies la semaine dernière, dans le cadre du débat sur la résolution de l'ONU, et je n'ai pas trouvé d'explications.

Fait intéressant à noter, notre ambassadrice aux Nations Unies a parlé de la résolution s'appliquant à Haïti au moment même où le débat sur la Somalie se déroulait, mais elle n'a pas commenté la crise somalienne. On aurait dit qu'il s'agissait de deux mondes totalement différents. On n'a même pas tenté de poser le problème ni de déterminer si les Nations Unies devraient appliquer à un pays les critères qu'elles ont adoptés pour un autre État.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que la question devrait être soumise au Conseil de sécurité. Je suis tout à fait d'accord. D'ailleurs, tout le monde devrait le reconnaître, mais il reste une chose à clarifier: Que proposons-nous au Conseil de sécurité? Prenons-nous des initiatives diplomatiques avec d'autres pays de l'hémisphère occidental afin d'établir une forme de consensus relativement aux mesures qui s'imposent? Ces mesures devraient-elles consister à renforcer les embargos, à fournir une aide plus importante, à convaincre les Américains d'intervenir, ou à discuter de façon réaliste de la question de savoir si une intervention militaire s'impose?

Les États-Unis sont débarqués à Panama afin de se débarrasser de Noriega, un important trafiquant de drogues dans ce pays. Il y a de bonnes raisons de croire que les dirigeants à Haïti s'adonnent aussi au trafic des drogues. Je pense qu'il incombe au Canada de soulever ces questions. Il n'y a aucune raison de ne pas le faire. Il n'y a aucune raison de ne pas essayer de placer dans une certaine perspective toutes ces questions très complexes.

À mon avis, il incombe aux députés du Parlement de soulever ces questions avant qu'elles ne portent atteinte à l'intégrité ou à l'essence même de ce que nous sommes en tant que pays. Il semble que l'on nous demande d'accepter une nouvelle définition de la sécurité internationale qui suppose et exige la participation et l'intervention de divers membres de la communauté internationale dans d'autres pays où les droits de la personne sont gravement bafoués. Par conséquent, il incombe au Parlement d'aborder ces questions.

Nous ne devons pas agir de façon ponctuelle. L'étude de ces questions ne doit pas être subordonnée à des considérations telles que les élections présidentielles américaines ou d'autres événements. Le moment est certainement venu de faire preuve d'une certaine cohérence dans l'application des mesures que nous jugeons importantes. En fait, je pense que l'occasion qu'offre la mesure économique spéciale pour un débat du genre devrait faire partie intégrante d'une procédure normalisée qui serait appliquée lorsque nous prenons un important engagement international du genre, que ce soit par l'entremise de l'ONU, de l'OEA, de la CSCE ou de tout autre organisme. Cet exercice se doit de permettre au Parlement de définir le rôle et les responsabilités du Canada sur la scène internationale. Si nous laissons les